



District de Maine et Loire de Football

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

PROCES VERBAL N° 03 – SAISON 2023/2024

Réunion du :	29/05/2024
Présidence :	BLANCHET Alain
Présent(s) :	AUBERT Carole, BOURCIER Michel, HERAUD Myriam
Excusé(s) :	

1. Liste Présidence 2024-2028

La commission prend note de l'unique liste reçue, celle présentée par Sébastien CORNEC, le 19 avril 2024.

Cette liste avait été validée par la commission le 3 mai dernier.

La commission rappelle qu'un appel à candidature avait été lancé le 21 mars dernier avec la possibilité de candidater avant le 21 mai 2024.

Modalités du vote (Article 13.3 des Statuts du District) :

L'élection ne comporte qu'un seul tour. Le vote est organisé en proposant aux votants des bulletins « pour » ou « contre » l'unique liste proposée. Il est attribué l'intégralité des sièges à la liste candidate si elle obtient la majorité absolue des suffrages exprimés » soit 50% des suffrages exprimés + 1 voix.

« Dans le cas contraire, un nouveau processus électoral est organisé et le Comité de Direction sortant administre le District jusqu'à la nouvelle élection ».

2. Délégués représentant les clubs de District à l'AG LFPL

La commission rappelle que l'élection de la liste des délégués représentant les clubs de District à l'AG LFPL aura lieu lors de l'Assemblée Générale Elective du District du samedi 22 juin 2024.

Ceux-ci seront élus pour la mandature, soit jusqu'au 30 juin 2028.

La commission rappelle qu'un appel à candidature avait été lancé le 22 mars dernier avec la possibilité de candidater avant le 21 mai 2024.

La Commission prend connaissance des 9 candidatures reçues (ci-dessous) et valide l'éligibilité de chacune d'elles.

Liste des candidats :

NOM-Prénom	Club
CHAIN Dominique	St Melaine O
COURAUD Clément	Soulaire Feneu AS
DEVID Serge	St Barthélémy Foot
GINGREAU Bernard	St Jean St Lambert FC
GOURDON Philippe	Ste Christine Bourgneuf FC
LECHAT Hubert	Allonnes Brain UF
LEGRAS Pierre	Membre individuel
PAGE Thibault	Allonnes Brain UF
PALUSSIÈRE Damien	St Florent Boutouchère

Modalités des votes (Article 12.1.1 des Statuts de la L.F.P.L.)

« Le système en vigueur pour déterminer les délégués et les suppléants est celui de l'ordre d'arrivée. Les candidats n'indiquent pas s'ils se présentent en qualité de délégué ou en qualité de suppléant : c'est le nombre de voix recueillies par chaque candidat qui détermine si celui-ci est délégué ou suppléant, étant entendu que les personnes recueillant le plus grand nombre de voix sont élues en tant que délégué, les suivantes étant alors élues en tant que suppléant. »

Ce qui représente 7 délégués titulaires en Maine et Loire (et donc 2 suppléants).

3. Divers

AG du 22/06/2024 : Alain BLANCHET, Président de la CSOE, prendra la parole préalablement aux votes du Comité de Direction et de celui des délégués. Les membres CDSOE, Michel BOURCIER et Carole AUBERT seront présents dans la salle de pointage pour veiller à la présentation et au contrôle des pièces obligatoires. La CDSOE supervisera également les opérations de vote.

Le Président	La Secrétaire de Séance
M. BLANCHET Alain	Mme AUBERT Carole

